



## ARRETE n° 23-AT-0976 PROROGEANT L'ARRETE 23-AT-0915

## LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du stationnement rue Raymond Poincaré du 17/11/2023 au 01/12/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-0915 en date du 13/10/2023,

Votre correspondant:

Considérant que les travaux ont pris du retard,

SERVICES TECHNIQUES Direction INFRA -PL/DP Tel: 01.47.29.50.50 Fax: 01.47.29.48.22

## **ARRÊTE**

Article 1: Les dispositions de l'arrêté 23-AT-0915 du 13/10/2023, portant réglementation du stationnement du 10 au 14 rue Raymond Poincaré, sont prorogées jusqu'au 01/12/2023.

Article 2 : Madame Elodie FAUDEAU (COLAS) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Madame Elodie FAUDEAU (COLAS ) elodie.faudeau@colas.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.